

La diversité linguistique : langue française et langues partenaires De Champlain à Senghor jeudi 25 septembre

À partir de 13h : accueil des biennialistes à l'hôtel Mercure Océanide (Vieux Port Sud)

17h : Séance solennelle d'ouverture à la Médiathèque Michel-Crépeau (sur invitation)

vendredi 26 septembre

9 h - 10 h 30: Le concept de langue partenaire

Président de séance

Louis-Jean ROUSSEAU

Agence intergouvernementale de la Francophonie, direction des langues et de l'écrit

- Atibakwa-Baboya EDEMA, enseignant-chercheur à l'INALCO, Université Denis Diderot (Paris 7) Langage, langues et cultures d'Afrique noire (LLACAN-CNRS/CELTA), République démocratique du Congo : Francophonie d'hier et francophonie d'aujourd'hui. De Onésime Reclus à Léopold Sédar Senghor ou du colonialisme au partenariat.

Le retour à la définition initiale du concept de francophonie permet-il de savoir si sa résurrection, 80 ans après, en est un avatar ou une évolution ? Créé, paraît-il, par le géographe français Onésime Reclus, remis sur le marché par le littéraire africain Léopold Sédar Senghor, nous voilà avec deux définitions du mot francophonie dont le linguiste a hérité, non sans quelque embarras. Du contexte colonial dans lequel le mot

fut créé on est passé à la notion de « langues partenaires », ce qui suppose une égalité de rôles entre le français et ces dernières.

Et justement, si Reclus plaçait l'avenir du français hors de France, il invitait aussi les francophones autochtones à apprendre d'autres idiomes, ce qui conduit forcément au minimum au bilinguisme dont les conséquences ne sont pas toujours bien gérées. C'est pourquoi la francophonie est partagée entre l'endophonie et l'allophonie puisque marquée par deux traits fondamentaux, à savoir son universalité et ses particularismes, sa grande véhicularité et une tendance vers la vernacularité. C'est pourquoi le fait que le français soit parlé sur les cinq continents est parfois présenté à la fois comme une chance et comme un risque.

Aussi la francophonie ne se définit-elle plus que par l'influence mutuelle et les rapports accrus que le français prendrait au regard des langues partenaires. Du coup la définition de langues partenaires s'impose : est-ce l'idée des langues autres que le français ou plutôt les divers visages de la francophonie.

Peut-on alors soutenir que la francophonie est à la fois dans et en dehors du français ?

- Albert DOPPAGNE, professeur (H) à l'Université de Bruxelles, Belgique : À propos des langues partenaires

Il y avait déjà langues en contact, langues officielles, vernaculaires, minoritaires, régionales. Voici les langues partenaires dont la définition précise est à établir si l'on veut se servir utilement du terme.

Premier élément : il s'agit de langues coexistant avec le français dans les pays de la Francophonie. Deuxième élément, sans doute plus important que le précédent : ce sont des langues dont les rapports avec le français sont censés être bénéfiques à celui-ci. Partenaire exclut donc tout pessimisme né de contraintes, d'interdictions ou surtout de ces luttes qui, aujourd'hui encore, recourent à la violence, voire aux armes.

Soulignons d'abord la place privilégiée du français par la variété des situations. Le seul territoire français comprend dans son périmètre sept autres langues se rattachant à quatre domaines différents : roman, germanique, celtique et basque (langue agglutinante). Les pouvoirs, soit politiques, soit académiques, ont déterminé des périodes de rejet alternant avec d'autres, d'accueil empressé : nous vivons une époque de grande ouverture.

Selon la maturité de la langue partenaire, la collaboration avec le français sera plus ou moins fructueuse. Notre communication prévoit évidemment un regard détaillé sur la situation en Belgique

- Joseph Yvon THÉRIAULT, professeur à l'Université d'Ottawa, directeur du Centre interdisciplinaire de recherche sur la citoyenneté et les études minoritaires (CIRCEM), Ottawa, Ontario, Canada :
Langues de contact et langue de société.

Le type de partenariat ou de conflictualité qu'une langue entretient avec une ou d'autres langues dépend largement du statut que les locuteurs de cette langue lui donnent. Deux situations linguistiques m'intéresseront particulièrement. Une première, que j'appellerai langue de société

voit dans la langue une condensation de relations sociales qui permet à une collectivité humaine de se former en société. Une deuxième, que j'appellerai langue de contact

a une dimension plus instrumentale, elle permet d'entrer en contact avec des locuteurs d'autres langues. La langue maternelle est souvent une langue de société, une langue seconde est souvent une langue de contact, quoiqu'une telle situation puisse s'inverser, notamment dans le cas d'immigrants. Les langues de société ont plutôt tendance à se chasser mutuellement, une langue de contact à s'agglutiner à d'autres langues.

Je présente ces deux situations comme des types idéaux, entendu que dans la réalité ces deux types engendrent des situations linguistiques fort différentes. Ainsi, une même langue peut posséder les deux statuts, c'est manifestement le cas pour l'anglais qui est pour plusieurs collectivités langue de société et qui, en même temps, tend à s'imposer comme langue de contact international. C'est le cas aussi du français, du moins ce le fut, qui est pour certains, langue de société, pour d'autres, langue de communication internationale. Enfin, en Afrique francophone, autre cas de figure, le français a un statut de langue de société même si elle n'est pas la langue de la culture première.

En précisant le sens de ces deux situations linguistiques, langue de société, langue de contact, je réfléchirai principalement sur l'évolution de la francophonie. Le français est-il appelé à perdre son statut de langue de contact devant l'affirmation de l'anglais comme lingua franca de la mondialisation (et de la communauté européenne) ? Que signifierait pour la francophonie extérieure et l'Europe (l'Afrique francophone, le Québec, etc.) le repli du français uniquement comme langue de société ?

11 h - 12 h 30 : Langue française et langues partenaires d'Afrique (I)

Président de séance

Jean FLOURET

Président de l'Académie des Belles-Lettres, Sciences et Arts de La Rochelle

- Théodore Boukaré KONSEIGA, assistant de direction à l'Office national des télécommunications (ONATEL), Ouagadougou, Burkina Faso :
Les langues africaines : auxiliaires ou partenaires ?

La langue française a pénétré le continent africain avec la colonisation d'une partie du continent. Le colon a plutôt entrepris de communiquer dans sa langue pour transmettre sa civilisation et sa culture aux peuples colonisés au lieu d'apprendre à leur parler dans leurs langues et de vivre en symbiose avec les cultures des peuples conquis.

D'où apprentissage □ sur le tas □ pour les premiers apprenants, puis ouverture d'écoles par la suite pour les enfants du continent qui devaient poursuivre l'oeuvre civilisatrice ou d'acculturation (c'est selon). Aujourd'hui, quarante ans après la colonisation, la langue française demeure vivante sur le continent africain mais dans un autre type de rapport avec les peuples.

La langue française s'implante fortement dans les villes et pénètre les campagnes en tant qu'outil efficace de communication et langue utilitaire de travail. Elle a métissé fortement les langues locales en influençant le vocabulaire des utilisateurs occasionnels. Cependant, elle

n'intègre pas en retour les particularités des langues locales qu'elle côtoie. Alors peut-on dire que les langues africaines sont des langues partenaires du français ou doit-on les considérer comme des langues auxiliaires ?

- Marcel DIKI-KIDIRI, enseignant-chercheur à l'INALCO, université Denis Diderot (Paris 7) Langage, langues et cultures d'Afrique noire (LLACAN-CNRS), République Centrafricaine :
Peut-on parler de partenariat entre le français et les langues africaines ?

La notion de partenariat implique une certaine volonté commune des partenaires d'entreprendre ensemble une activité où chacun trouve son compte. Elle engendre donc une certaine solidarité entre les partenaires. Ceux-ci unissent leurs efforts et s'entraident non seulement pour atteindre des objectifs communs mais aussi pour garantir et protéger les intérêts de chacun. Certes, les relations entre le français et les langues africaines n'ont pas toujours été vues sous l'angle du partenariat. La politique coloniale de la France n'a jamais accordé la moindre considération pour les langues africaines, qualifiées à l'époque de " dialectes indigènes " par les plus progressistes ! La théorie dominante était celle de l'assimilation, autrement dit, une francisation à outrance de la population qui était supposée n'avoir pas de langage véritable. La reconnaissance des langues africaines s'est faite lentement durant une trentaine d'années après les indépendances politiques survenues en Afrique en 1960. On parlait alors de complémentarité entre le français et les langues africaines. Ce qui supposait une distribution mutuellement exclusive des fonctions sociales entre d'une part le français et d'autre part les langues africaines. Le premier était outillé pour prendre en charge l'expression de la modernité, des sciences, des connaissances avancées, de l'écrit, tandis que ces dernières devaient se contenter de véhiculer le monde traditionnel, avec ses croyances et ses techniques élémentaires et ses connaissances approximatives, en privilégiant l'oralité.

Puis, à partir des années 90, en même temps que la démocratisation des pouvoirs politiques en Afrique, on a pris conscience de la nécessité de repenser autrement l'espace francophone et la Francophonie, d'autant plus que l'effondrement du bloc soviétique a entraîné une réorganisation du monde autour d'une seule superpuissance, les États-Unis d'Amérique. La position de l'anglais comme langue véhiculaire mondiale s'en trouve considérablement renforcée, et le français doit se battre pour rester une langue internationale. La langue française ne peut gagner cette bataille sans l'Afrique qui compte le plus grand nombre des pays francophones. Elle ne peut pas non plus gagner cette bataille si elle se cantonne dans une relation d'exclusion ou pire encore de conflit avec les langues africaines, lesquelles aspirent légitimement à se développer et à se moderniser pour prendre pleinement leur place dans la vie moderne de leurs locuteurs. Dans le cadre d'un partenariat bien compris, la langue française aidera les langues africaines à se développer sans craindre d'être rejetée comme symbole d'un pouvoir néocolonial, et dès lors, les pays africains francophones auront tout intérêt à soutenir et à défendre le français comme leur première langue internationale. Dans cette perspective, on peut valablement parler de partenariat entre le français et les langues africaines.

- Chérif MBODJ, professeur à l'université Cheikh Anta Diop, Centre de linguistique appliquée, Dakar, Sénégal :
La coexistence dynamique du français et des langues partenaires au Sénégal.

Plus d'une vingtaine de langues sont parlées au Sénégal. Mais ce contexte linguistique fortement multilingue est cependant caractérisé par une nette dominance du wolof et du français.

Cette contribution tente de décrire la situation sociolinguistique en examinant, notamment en milieu urbain où convergent toutes les communautés linguistiques, la gestion de la coexistence dynamique du français (à la fois langue officielle et langue de communication interethnique) et des langues nationales dites partenaires dont la dynamique et la taille démographique des locuteurs sont variables.

Au vu des données socio-historiques de l'évolution de ces langues dans leurs fonctions, dans les pratiques et dans les représentations des locuteurs, quelles destinées peut-on leur entrevoir dans la prise en charge des domaines essentiels du développement de la Nation (éducation, information, économie, politique...) et quelles orientations devraient être celles d'une politique linguistique instruite des réalités sociolinguistiques bien comprises ?

Cette contribution aborde également le développement terminologique des langues partenaires (en relation avec le français qui sert généralement de langue de départ). L'objectif visé par cet effort d'aménagement linguistique est de rendre les langues partenaires plus aptes à véhiculer des connaissances scientifiques et techniques.

Peut-être faudrait-il signaler, au passage, que la coexistence du français et des langues partenaires a engendré, pour toutes ces langues en présence, des particularités lexicales qui les ont véritablement enrichies et qui leur ont permis ainsi de répondre avec plus d'efficacité aux besoins de communication des personnes intéressées. S'agissant du français, le Dictionnaire universel n'a pas manqué d'enregistrer les apports les plus pertinents et les plus significatifs des langues partenaires.

15 h - 16 h 30 : Langue française et langues partenaires d'Afrique (II)

Président de séance

Louis FORESTIER

Professeur émérite à la Sorbonne

Vice-président de l'Association des membres de l'Ordre des Palmes académiques (AMOPA)

- Herman Pingwendé ZOUNGRANA, consultant spécialisé en Droits de l'enfant, directeur exécutif du Bureau des initiatives pour la protection de l'enfance (BIPE), Ouagadougou, Burkina Faso :
L'éducation bilingue : une innovation pédagogique efficace au Burkina Faso. L'apport des ONGs.

Il s'agit à travers cette communication de présenter une innovation pédagogique expérimentée actuellement au Burkina Faso par le Département en charge de l'éducation avec l'appui de certaines ONGs.

La philosophie, les finalités et les objectifs de l'éducation bilingue ont au fil du temps suscité un engouement actif au niveau de tous les acteurs de l'éducation. C'est un système où la langue maternelle de l'apprenant (enfant) est enseignée en plus de la langue française. Déjà, sept langues nationales sont enseignées dans 79 écoles bilingues de 19 provinces du Burkina

Faso. Des ouvrages ont été traduits par des linguistes et des manuels sont en production. L'éducation bilingue propose des armes pour ce changement positif car la durée de la scolarité passe de six ans à cinq ans. Elle utilise moins d'enseignants et certaines ressources peuvent être réaffectées à la construction d'autres écoles.

Les ONGs appuient l'état burkinabè dans la promotion de l'utilisation des langues maternelles dans les écoles, avec pour ambition d'éloigner les spectres des abandons, des échecs et du redoublement scolaire.

L'école classique est taxée par certains de budgétivore et de très sélective. Comment alors promouvoir l'utilisation simultanée d'une langue nationale maîtrisée par l'enfant et le français ? Les dernières concertations des acteurs ont abouti à une recommandation pour l'intensification et la mobilisation sociale en vue d'une appropriation consciente et responsable des communautés de base sur la question de cette école nouvelle utilisant les langues nationales comme médium.

La survie du français en Afrique passe par la promotion des langues nationales. Cette nouvelle école nous fait gagner ce pari, à tous les coups.

- Marius DAKPOGAN, secrétaire général de l'Association des professeurs de français pour l'Afrique et l'océan Indien, Cotonou, Bénin : Français et langues partenaires au Bénin.

Français et langues partenaires : le concept est nouveau et pour l'apprécier, il convient de faire rapidement l'historique de la rencontre entre le français et les langues africaines. En ce qui concerne le Bénin, quatre périodes sont à retenir.

La période pré-coloniale où les négociants blancs débarqués en Afrique utilisaient leurs langues dans leurs échanges commerciaux avec les Africains. La compréhension mutuelle était possible grâce au travail des interprètes. La relation des langues européennes aux langues africaines était fondée en quelque sorte sur la cohabitation pacifique. Pendant la période coloniale, la conquête du Dahomey par la France a eu pour conséquence, sur le plan culturel, l'imposition de la langue française aux nouveaux colonisés. Les langues locales appréhendées comme des comportements de sauvages étaient reléguées à l'arrière-plan. Leur usage à l'école était quasi-interdit. Cette situation s'est poursuivie après l'indépendance du Dahomey, le 1er août 1960.

À l'avènement de la révolution du 26 octobre 1972, le discours politique sur les langues coloniales a complètement changé. Le nouveau pouvoir met un accent particulier sur la revalorisation des langues du terroir au point que le français a été fortement menacé. Le renouveau démocratique intervenu en 1990 a également mis l'accent sur la revalorisation des langues nationales. La libération de l'espace audio-visuel a favorisé la création de nombreuses radios de proximité où les langues nationales sont abondamment utilisées.

Sur le plan didactique, il s'était avéré que la maîtrise d'une langue nationale est indispensable pour un bon apprentissage du français. Depuis lors, le conflit français / langues nationales s'est estompé pour faire place à la notion de langues partenaires, notion inconnue il y a quelque temps.

À 17 h 30 : Exposition et film □ Sur les pas de Dugua de Mons □
aux Archives départementales de la Charente-Maritime

Visite privée à l'invitation de Benoît JULLIEN, directeur des Archives départementales, en présence de Marie-Claude BOUCHET, réalisatrice de l'exposition.
Réalisateur du film : Michel GEMON.

SOIRÉE LIBRE

samedi 27 septembre

9 h - 10 h 30 : Le partenariat linguistique à la lumière de l'exemple canadien

Président de séance

Paul SABOURIN

Président du Cercle Richelieu Senghor de Paris

Professeur émérite à l'Université René-Descartes (Paris V)

- Maurice BASQUE, directeur des Études acadiennes à l'université de Moncton, Nouveau-Brunswick, Canada : Bilinguisme, dualité et égalité : évolution des droits linguistiques en Acadie de l'Atlantique du XIXe siècle à nos jours.

Cette communication examinera l'évolution des interventions législatives des gouvernements provinciaux de l'Atlantique et du gouvernement fédéral canadien dans le domaine de la protection et de la promotion de la langue française dans le secteur de la fonction publique et de l'enseignement. Il sera ainsi question des différences notables entre le contexte particulier de bilinguisme officiel au Nouveau-Brunswick et celui des autres communautés acadiennes de

l'Atlantique. Cette communication défendra la thèse de l'impact positif des lois canadiennes et néo-brunswickoises sur les langues officielles, malgré leurs limites.

- Denis MONIÈRE, professeur de science politique à l'université de Montréal, directeur exécutif du Centre de coopération interuniversitaire franco-québécoise, Québec, Canada :
La lutte des langues au Canada.

La communication analysera les effets des politiques canadiennes et québécoises des trente dernières années à la lumière des données du dernier recensement. Ces statistiques montrent que la politique canadienne axée sur le bilinguisme institutionnel n'a pas réussi à enrayer le déclin de la population francophone au Canada alors que la politique québécoise qui s'inspire d'une logique volontariste a réussi à stabiliser le poids des francophones au Québec mais que cette stabilité demeure fragile.

- Norman MOYER, sous-ministre adjoint au Ministère du Patrimoine canadien, commissaire général du Canada à l'Exposition internationale de 2005, Aichi au Japon, Gatineau, Québec, Canada :
La Francophonie canadienne et ses courants actuels.

Le conférencier abordera son sujet du point de vue de son expérience personnelle et professionnelle. De la langue de Champlain à celle du Canada contemporain, plusieurs initiatives importantes ont marqué l'histoire et le destin du français en terre d'Amérique. En relatant quelques faits historiques et politiques qui ont influencé l'épanouissement de la langue française au Canada, nous serons amenés à mieux comprendre le grand contexte dans lequel elle ne cesse d'évoluer.

À titre de vice-président sortant de la Biennale de la langue française, M. Moyer partagera aussi ses réflexions sur le renouvellement de la Biennale et les souhaits qu'il formule à son

égard.

11 h - 12 h : Langue française et langues partenaires : questions de traduction

Président de séance

Micheline SOMMANT

Docteur en linguistique

Auteur, conseillère linguistique des Championnats d'orthographe et des Dicos d'or

- Claire-Anne MAGNÈS, rédactrice en chef de Francophonie vivante (Fondation Charles Plisnier), Bruxelles, Belgique :
Le français langue de traduction : l'exemple du hongrois.

□ Traduire, c'est trahir □ : affirmation souvent vérifiée. Car on ne transpose pas que des termes mais aussi des valeurs expressives. Or, d'une langue à l'autre, les mots ont d'autres connotations, les formules d'autres effets, les expressions idiomatiques ne se traduisent pas littéralement.

Si ces difficultés existent déjà entre langues apparentées ou proches géographiquement, sans doute sont-elles plus nettes encore quand les groupes linguistiques sont tout différents. Enfin, les exigences varient selon les discours, oraux ou écrits, à traduire : conversation courante, conférence, dialogue de film, mode d'emploi, article de presse, texte juridique ou scientifique, oeuvre littéraire...

Mon approche de la langue hongroise et mes travaux de « traduction - adaptation » en français de poèmes hongrois contemporains me permettent de relever quelques-uns des problèmes majeurs que l'on rencontre pour obtenir un équivalent français du hongrois. Ils tiennent essentiellement à l'aspect du verbe, au span class=ital>lexique et, dans une moindre mesure, à la structure de la phrase. Mon propos s'illustrera d'exemples et, notamment, de quelques plaisantes erreurs de traduction.

- Mariana PERISANU, professeur à l'Académie des sciences économiques de Bucarest; Roumanie : Ionesco, le franco-roumain : choix linguistique et expression artistique.

Eugène Ionesco réalisait à Paris les aspirations du jeune Eugen Ionescu, écrivain, professeur de français et critique littéraire à Bucarest (1927-1940). L'apprentissage du français, le désapprentissage pour faire face aux programmes roumains et le réapprentissage pour écrire dans cette langue sont évoqués dans *Entre la vie et le rêve*, alors que *L'Homme aux valises* porte à la scène sa situation d'homme errant écartelé entre deux pays, deux langues et deux cultures. Avec

Englezest fara profesor (L'anglais sans professeur) devenu

La Cantatrice chauve

(1950), le langage est promu au rang d'objet théâtral, pouvant devenir à partir des clichés de la conversation une mécanique absurde qui se détraque et explose permettant par ailleurs la manipulation de la logique mais aussi la découverte du monde avec des yeux tout neufs, dans un état d'étonnement profond. Dans son théâtre devenu universel la langue française est continuellement mise en scène : les actes de parole, la phonétique, la grammaire (*Salutations*, *Le Salon de l'automobile*, *Exercices de conversation et de diction françaises pour étudiants américains*

), les faux dictons et les proliférations de tout genre (

Victimes du devoir, *Les Chaises*

), les signifiés pouvant se confondre en un même signifiant (*Bobby Watson dans*

La Cantatrice chauve

), les dialogues en double registre (

La Leçon

) révélant l'altérité du Moi. En Roumanie - aujourd'hui pays émergent qui se bat pour changer son destin - les textes ludiques et contradictoires de Ionesco sont découverts avec joie par un public souvent francophone avide d'échanges intellectuels et prêt à y déceler des échos plus ou moins manifestes de sa langue et de sa culture.

15 h - 18 h : Dans la Halle aux vivres de Brouage

En partenariat avec

le Conseil général de la Charente-Maritime

l'Ambassade du Canada

Programme Canada France 1604-2004

L'oeuvre de Samuel de Champlain

Président de séance

Pierre GARCEAU

Conseiller spécial, Cabinet du Premier ministre du Canada

- Jean GLÉNISSON, directeur honoraire de l'Institut de recherche d'histoire des textes, CNRS, France : Les écrits de Samuel Champlain.

De son vivant, Champlain a publié, de 1603 à 1632, quatre récits de « voyage » destinés au grand public. Il a également offert à ses confrères, « capitaines en la marine » et pilotes, un Traité de la marine et du devoir d'un bon marinier

. Bien longtemps après sa mort a été mis au jour (1870) un récit du voyage qu'il avait fait tout jeune, dans les pays de l'Amérique espagnole : le

Brief discours

. C'est sur cette oeuvre qui est le récit complet, dans l'ordre chronologique, de la presque totalité de son activité en Nouvelle France, de son premier voyage de 1603 aux dernières années de sa vie, que repose la gloire de Champlain. S'il n'avait pris la peine d'écrire et de publier, nous ne saurions presque rien de lui et sans doute sa qualité - incontestable - de père de la Nouvelle France eût-elle été moins aisément admise.

Non pas qu'en offrant au public ses « carnets de route » hâtivement mis en ordre, illustré de gravures et enrichis de très précieuses cartes, le fondateur de Québec ait eu le dessein de travailler à sa propre gloire. Champlain n'a jamais songé, en effet, qu'à faire connaître au public français - ignorant, indifférent et parfois hostile - les avantages que procuraient à la patrie l'acquisition et la mise en exploitation de terres immenses, dont il vante inlassablement les richesses. Son œuvre écrite est en ce sens une entreprise de publicité, de « communication », comme on dirait aujourd'hui. Maintenant que quelques universitaires, tels MM. Lestringant et Mourier, ont rendu aux récits de voyage une valeur littéraire, il est toutefois légitime de conférer à Champlain, la qualité « d'écrivain ». Avec son style très personnel, son absence de recherche, son objectivité, son sens de la nature et son goût de l'observation exacte, il est un auteur digne d'attention. Il n'a jamais rien écrit au hasard. Chacun de ses livres a une physionomie particulière. Il a toujours en conscience d'exceller dans deux domaines : la marine et la géographie, et il a souhaité, à l'évidence, en administrer la preuve dans ses écrits. Homme d'action sans autre ambition que de maintenir vivante la Nouvelle France, il a réfléchi aux moyens d'y parvenir et l'on voit, au hasard des pages, se préciser ses idées.

Explorateur, fondateur de ville, administrateur, Champlain est aussi, et pour ces raisons mêmes, écrivain, géographe, théoricien de la colonisation.

Marie-Rose SIMONI-AUREMBOU, directeur de recherche émérite au CNRS, France : En quelle langue a écrit Samuel Champlain ?

Samuel de Champlain, ¹ de Brouage ², a passé son enfance et ses années de formation en Saintonge où, aujourd'hui encore, les parlers régionaux sont d'une grande richesse. Ils l'étaient bien plus à la fin du XVIe siècle, et même si l'on parlait français dans le milieu où vivait Champlain, on imagine difficilement qu'il ait ignoré le ³ patois ⁴ dont usait quotidiennement la majorité des habitants.

Or la langue des Voyages est pratiquement exempte de dialectalismes. Cette langue dont on a souligné la ⁵ clarté ⁶ privilégie les termes de français général - les seuls termes quelque peu techniques étant ceux de la navigation. Les réalités nouvelles, faune et flore, sont décrites à l'aide de termes de grande généralité aisément compréhensibles ; quelques amérindianismes nomment des particularités soigneusement décrites de la vie sociale des Indiens.

On sait que Champlain a écrit au jour le jour, le plus souvent dans la hâte, et si sa langue est le français, ce n'est pas seulement parce que son message est destiné au roi. Le français est sa langue naturelle, c'est sa langue d'usage tout comme celle de ses compagnons. Ce qui confirme les recherches les plus récentes sur la langue des colonisateurs de la Nouvelle France, un français débarrassé de ses particularités locales qui auraient gêné la communication.

Maurice BASQUE, directeur des Études acadiennes à l'université de Moncton, Moncton, Nouveau-Brunswick, Canada : Samuel de Champlain et la genèse de la colonie acadienne 1604-1607.

Cette communication va examiner, à la lumière des nouvelles recherches, le rôle de Samuel de Champlain dans l'établissement des Français à l'Île Sainte-Croix en 1604 et à Port-Royal en 1605. Personnage historique très commémoré en Acadie contemporaine, Samuel de Champlain a commencé son expérience du Nouveau Monde en terre acadienne. Cette expérience est souvent éclipsée par ses années laurentiennes et cette communication veut ainsi lever le voile sur des années formatrices dans la vie du « père de la Nouvelle France ».

Charles MAVAUT, délégué de la Conférence nationale des Académies au colloque de Québec, Académie des Belles-Lettres, Sciences et Arts de La Rochelle, France : *Arrivée de Champlain en 1603 et colloque « Quatre siècles de francophonie en Amérique »*, Université Laval, 2003.

1° La commémoration de l'arrivée de Champlain, en mai 1603, s'est déroulée sur les lieux mêmes, en baie Sainte-Catherine, et le lendemain dans la ville de Québec.

2° Rôle de l'Année francophone internationale dans le déroulement des fêtes et du colloque international tenu à l'Université Laval de Québec, « la Sorbonne d'Amérique » (340e anniversaire). Relation et commentaires.

3° Rôle des Académies dans la société d'aujourd'hui : Canada - France - Belgique.

4°. Réflexions sur la francophonie : impact du vocable sur les collégiens, lycées et étudiants français.

5° L'arrivée des Français en Nouvelle France a-t-elle la place qu'elle mérite dans les livres scolaires ?

Pierre MURITH, ancien membre de la direction du Fichier français de Berne : Présence

linguistique suisse en terre de Champlain.

Avant Jules César, les Helvètes vers Brouage. L'uniforme des mercenaires suisses au service de la France dès le XVe siècle et sa présence dans le parler de la Nouvelle France. Quelques vocables régionaux communs à la Suisse romande et au Québec. Nouvelle invasion suisse au Québec au XIXe siècle.

19 h - 21 h : Buffet dans la Salle du Jeu de Paume

21 h : Poètes francophones

Hommage à Senghor

Michel THÉRIEN, Canada

Amadou Lamine SALL, Sénégal

Richard DALLA ROSA, France

Geneviève CLANCY, France

Pablo POBLETE, Chili

dimanche 28 septembre

9 h - 10 h 30 : Langue française et langues partenaires d'Afrique (III)

Président de séance

Michel TÉTU

Professeur à l'Université Laval, Québec

Directeur de l'Année francophone internationale

- Mwatha Musanji NGALASSO, professeur à l'université Michel de Montaigne (Bordeaux 3), directeur du Centre d'études littéraires et linguistiques francophones et africaines (CELFA), République démocratique du Congo : Le projet DICO plus (dictionnaires plurilingues français -langues africaines et créoles).

La communication se propose de présenter un projet collectif en cours d'élaboration, qui illustre, de façon originale, un partenariat vivant entre le français et les autres langues en francophonie : le projet DICO+

Ce projet, qui s'inscrit dans le cadre du Réseau International des Langues africaines et créoles (RILAC) de l'AIF, consiste à publier une collection de dictionnaires plurilingues français-langues africaines et créoles couvrant l'ensemble de l'espace francophone d'Afrique et des Caraïbes. L'option retenue est celle de dictionnaires trilingues où chaque langue est susceptible d'être utilisée comme "langue d'entrée". Dans un premier temps les dictionnaires comporteront des entrées en français et des équivalents en deux langues africaines de grande diffusion régionale.

Il s'agit de dictionnaires généraux, destinés au grand public, intégrant des termes spéciaux d'usage courant. A partir d'une base de données lexicographiques très étendue, gérée électroniquement, les dictionnaires plurilingues édités sur support-papier pourront être, à terme, de niveaux variés aussi bien en quantité des items proposés qu'en degré de difficultés des structures présentées, tout cela en fonction des publics spécifiques visés. Les dictionnaires

actuellement envisagés pour un public d'élèves de niveau " collège " comprendront environ 15 000 entrées. Le mode de stockage et de traitement informatique des données devrait, par la suite, permettre à la fois d'obtenir des produits lexicographiques diversifiés et d'assurer, de manière interactive, une mise à jour permanente.

- Ridha MEZGHANI, avocat à la Cour de Cassation, professeur à l'Université de Droit et des Sciences politiques de Tunis, Tunisie : Le français et l'arabe langues partenaires ?

Le français et l'arabe ont souvent croisé leurs routes : vocabulaires de la médecine, des mathématiques, des Mille et Une nuits, de la colonisation... Autour de quelques exemples, le partenariat historique des deux langues sera évoqué.

- Cécile CANUT-HOBE, maître de conférence à l'Université Paul-Valéry, Montpellier 3, France : A ka di n ye trop! À propos des mixtes langagiers.

La configuration plurilingue des différents pays africains a toujours été appréhendée du point de vue de la linguistique européenne, ou disons occidentale, en termes de répartition, catégorisation ou hiérarchisation. Depuis quelque temps, des chercheurs africains et européens tentent une autre approche des phénomènes de pluralité langagière en Afrique intégrant les dimensions de l'interaction, du discours et de la subjectivité. Par ce biais, les langues ne sont plus étudiées dans leur unicité présumée mais du point de vue de leur hétérogénéité constitutive dont découlent alors les phénomènes d'entre-deux et de mixtes langagiers. Par effet de retour, cette approche nous éclaire de manière pertinente sur l'homogénéisation dont les langues européennes, et particulièrement le français, ont fait l'objet au cours des siècles.

11 h - 12 h 30 : Langue française et langues partenaires : horizons régionaux et européens

Président de séance

Jean-Alain HERNANDEZ

Ingénieur à la direction scientifique du Groupe des écoles des télécommunications

Président d'honneur de l'association des informaticiens de langue française

- Christian PELLETIER, professeur au lycée Darius Milhaud (Kremlin-Bicêtre), chercheur associé à l'université d'Angers, France. www.bara-gwin.er.fr ou coexister, jargonner, perdurer dans l'Ouest.

Le verbe « baragouiner » - fondé sur une juxtaposition à la fois simple et artificieuse de deux noms recueillis dans la langue bretonne - renvoie à lui seul à nombre de problèmes posés par l'usage dans une même aire géographique de la langue française et d'une autre langue. En considérant les statuts des langues française et bretonne (et l'évolution de ces statuts) depuis le siècle dernier seront évoquées : 1° l'émergence d'une réelle coexistence et ses avatars, 2° la création de niches linguistiques liées à des jargons professionnels culturellement bretons, 3°

la volonté de conserver pour la langue bretonne une spécificité certaine lors de la nécessaire apparition de néologismes.

Il s'agit moins de présenter une synthèse historique et étymologique que de tenter d'apprécier des domaines de définitions respectifs au travers de caractéristiques, parfois récentes.

- Roland DELRONCHE, rédacteur en chef de Dialogues & Cultures, président honoraire de la Société belge des professeurs de français, Belgique.

Le français trouvera-t-il des langues partenaires au sein des institutions européennes ?

L'Union européenne repose sur le plurilinguisme. Chaque État doit être sur un pied d'égalité. Il faut donc respecter la liberté d'expression et donc aussi la liberté linguistique. Dans les institutions européennes, cette diversité concerne les langues officielles comme les langues de travail. Actuellement, l'UE compte 11 langues. L'élargissement de 2004 apportera 10 langues nouvelles. La situation, déjà problématique aujourd'hui, risque de devenir intenable, surtout au Parlement européen où actuellement 626 députés représentent les 374 millions de citoyens. Ce parlement constitue un microcosme de l'UE qu'il est intéressant d'observer pour tenter d'apprécier les tendances de l'avenir des langues en Europe.

Dans ce cadre, le français résistera-t-il à la pression du « tout en anglais », trouvera-t-il des langues « partenaires » pour s'opposer au monolinguisme réducteur ?

14 h 30 - 16 h : Présence de Senghor

Table ronde organisée par
Jacques CHEVRIER,
professeur à l'université de Paris Sorbonne,
directeur du Centre international d'études francophones

Paul SABOURIN
président du Cercle Richelieu Senghor de Paris, France.

Lise SABOURIN
professeur à l'université de Nancy 2, France.

Amadou Lamine SALL
conseiller du ministre de la Culture et de la Communication du Sénégal
président de la Maison africaine de la poésie internationale (MAPI), Dakar, Sénégal.

Max Yves BRANDILY
Ethnologue, écrivain, cinéaste, photographe. France.

16 h : Séance de clôture

Voeux de la XXe Biennale